

Paris, 18 mars 2000: A.G. de l'ANCMSP

Compte Rendu

Ordre du jour :

1. bilan moral
2. bilan financier
3. préparation des Assises de la Science Politique
4. discussions des textes relatifs au statut des doctorants et au recrutement des maîtres de conférence
5. élection du nouveau bureau

1. L'ANCMSP a développé des activités d'information, de représentation et de mobilisation :

- **Information:** une liste de diffusion rassemble à ce jour environ 350 personnes, (doctorants, jeunes docteurs, titulaires), sert de forum de discussions et permet de diffuser différentes informations (postes à pourvoir, colloques, publications). La liste représente un apport indéniable tant pour la rapidité de circulation des informations que pour la transparence engendrée: l'ensemble des doctorants ou jeunes docteurs peuvent profiter de cet espace. L'accent est mis au cours de l'AG sur les problèmes éventuels de censure ou d'autocensure que représente la présence sur la liste des titulaires (et recruteurs potentiels). S'il n'est pas question de remettre en cause l'ouverture de la liste - c'est aussi un de ses atouts -, il a été proposé de relancer une liste destinée spécifiquement aux non-titulaires: des débats pourront s'y tenir de manière moins "auto-contrôlée".

- Représentation:

*Plusieurs rencontres avec Francine Demichel, Directrice de l'enseignement supérieur au Ministère, ont été organisées. Nous en avons déjà fait état dans SD. Un point important des discussions était de souligner les problèmes de représentation de la science politique dans les facultés. C'est dans ce cadre qu'il faut situer les prochaines assises de la science politique (voir 4.) et le lancement d'une enquête sur les besoins en postes labellisés "science politique" menée par Jean-Pierre Colin, professeur à Reims. Il a été également discuté des modalités du calendrier de recrutement des maîtres de conférences suite aux problèmes de chevauchements d'auditions rencontrés chaque année - si ce dernier point pouvait aisément convaincre, dans les faits, les défauts d'organisation n'ont pas toujours été résolus (cf. p.9).

*L'ANCMSP était présente au Congrès de l'Association française de science politique à Rennes, en septembre 99 où elle a pu exposer ses analyses et revendications avant l'AG de l'AFSP et distribuer des exemplaires de SD.

- **Mobilisation:** l'activité de mobilisation

principale est le lancement de la pétition pour l'accroissement du nombre des postes de chercheur au concours du CNRS. L'objectif est de rassembler autour du texte, quels que soient les statuts ou les disciplines, pour pouvoir à la fois montrer l'étendue des soutiens et médiatiser l'action. La pétition a été l'occasion de (re)prendre contact avec des jeunes chercheurs de disciplines voisines, sociologie et histoire, qui rencontrent les mêmes difficultés que nous notamment face au financement et à la précarisation des itinéraires.

- **Protestations publiques et vigilance:** l'ANCMSP, dans la mesure du possible, tente de réagir à chaque fois que transparence ou information font défaut lors de recrutements; ainsi, elle a entre autres été amenée à protester sur les conditions de recrutement d'un chercheur au CERL.

- **Deux questions relatives à la structure et aux objectifs de l'association ont également été discutées :**

* celles du manque de relais de l'association dans les universités et IEP de province: nous avons besoin de correspondants, voire de " sections " locales et faisons appel aux bonnes volontés.

* celle de la représentation de l'ensemble des étudiants de 3ème cycle et des liens de l'association avec les enjeux politiques et sociaux. L'ANCMSP doit-elle se rapprocher de syndicats? Doit-elle s'insérer dans un mouvement plus global contre la précarité ?

2. **Le bilan financier a été adopté** après l'exposé par le trésorier d'une situation financière claire - profitons de l'occasion pour rappeler que chacun doit être à jour de cotisation.

3. La préparation des assises de la science politique

Le 26 septembre seront organisées au Sénat les assises de la science politique qui réuniront des représentants du ministère de l'Education Nationale, l'Association des Enseignants Chercheurs en Science Politique, l'ANCMSP et tous les doctorants qui le souhaitent. Cette réunion doit permettre de faire le point sur la situation de la science politique dans l'enseignement supérieur. Cette manifestation publique serait aussi l'occasion de renforcer la présence de la discipline dans les universités d'où elle est exclue, en particulier là où les enseignements de science politique ne

sont pas assurés par des politistes. Pour l'ANCMSP, ces assises permettront de discuter des problèmes que rencontrent les doctorants et les jeunes docteurs, des questions liées statut du thésard et au recrutement. La pétition devrait être publiée au moment des assises pour donner du poids aux revendications posées durant celles-ci.

Il devrait y avoir, a priori, quatre tables rondes portant sur les sujets suivants :

-La place de la science politique dans les Universités et les IEP : développer et harmoniser la présence de ce savoir académique; le développement de la discipline dans les UFR et les concours d'Etat, l'état des maquettes d'enseignement; accroître les débouchés professionnels; les spécificités et blocages d'établissement, le rapport enseignants/enseignements; les concurrences institutionnelles, l'insertion des chercheurs dans les enseignements.

-Mobilités et carrières disciplinaires : le statut et l'avenir de la profession de politiste; le problème des recrutements et des promotions chez les chercheurs et les enseignants; un concours national de recruter 4 maîtres de conférence; le fonctionnement des commissions de spécialistes; l'organisation des concours de recrutement.

- La recherche publique et privée: les rapports CNRS/Universités; les contrats de recherche; les allocations de recherche; le travail de thèse; l'avenir des écoles doctorales.

-Internationaliser les sciences du politique: la mobilité européenne; publier à l'étranger; les réseaux académiques transnationaux.

L'ANCMSP souhaite organiser une table ronde consacrée à la question du statut des doctorants. Avis aux amateurs! Un message vous sera adressé très prochainement sur la formation des commissions et sur les modalités de participation à celles-ci. Enfin, la possibilité de participer à ces assises ne doit pas être restreinte : chaque doctorant qui souhaiterait y assister doit pouvoir le faire. L'ANCMSP devra cependant être attentive à l'utilisation qui sera faite par le ministère des débats et travaux.

4. Discussions des textes (disponibles sur la liste de diffusion) relatifs au statut des doctorants et au financement des thèses ainsi qu'aux modalités de recrutement des maîtres de conférence.

- Statut/financement :

Le bureau présentait les premiers éléments de ses réflexions sur le statut des doctorants (voir textes pp. 6 et 7). Le constat est fait d'un manque crucial de financement : seuls 20% des doctorants réussissent à en bénéficier. Deux impératifs de réforme s'imposent donc à

ce sujet : la révision à la hausse du nombre de doctorants financés et la possibilité en cours de thèse de pouvoir à nouveau concourir pour un financement. Le doctorant est considéré, notamment au sein des écoles doctorales, comme un étudiant. Or, l'association considère que la thèse est un travail générateur de connaissances nouvelles et que le doctorant doit donc être considéré comme un chercheur à part entière. Il y a donc une nécessité de reconnaître une place accrue pour les doctorants au sein des laboratoires de recherche et de préciser le rôle des écoles doctorales. Il serait également nécessaire d'investir la charte des thèses trop rarement signée ou trop souvent dénaturée.

-Recrutement des maîtres de conférences:
L'ANCMSP préconise la mise en place d'un concours de recrutement national, permettant notamment d'améliorer les conditions d'égalité des candidats. Les modalités de ce concours ont été présentées dans le précédent SD.. Cette proposition a suscité des réserves : cette réforme aurait pour conséquence de dévaloriser la thèse censée être le critère de recrutement principal. De plus, ce concours deviendrait une "agrégation bis". Reste donc encore à cogiter...

5. Election du nouveau bureau ainsi composé :

Benoît Verrier (président),
benoit.verrier@libertysurf.fr
Françoise de Barros (secrétaire),
visti@club-internet.fr
Hélène Michel (trésorière),
lmichel@yahoo.fr
Christophe le Digol
Valérie Lafont,
valerie.lafont@wanadoo.fr
Sophie Maurer,
sophiemaurer@hotmail.com
Jérôme Minonzio,
minonzio@caramail.com
Marie-Emmanuelle Pommerolle,
mpommerolle@hotmail.com
Christophe Voilliot,
cvoilliot@infonie.fr

Entrée en thèse, statut des doctorants : réflexions...

L'entrée en thèse. Les conditions (minimales) du doctorant informé.

Information et transparence

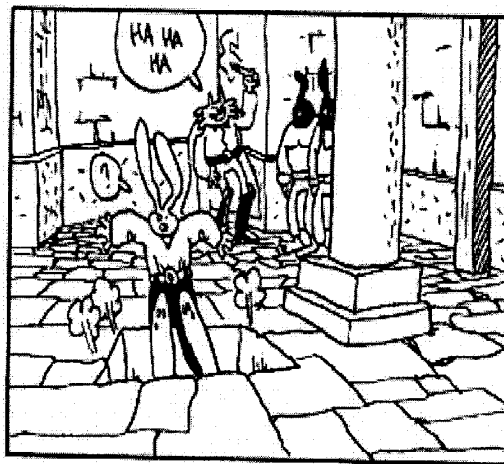
L'année de DEA peut être considérée comme une année de recherche qui prépare à la thèse pour ceux qui le souhaitent. Ce choix, d'entrer ou non en thèse, doit être un choix éclairé et informé. Il est ainsi important que l'ensemble des étudiants soit informé sur " ce que faire une thèse veut dire ", sur les débouchés professionnels existants, académiques ou non, que chacun sache que le choix d'un sujet et d'un lieu ne sont pas anodins pour la suite de la carrière.

Il est important également que tous les étudiants soient informés des possibilités de financement, autres que les bourses MRT, qui existent. En effet, cela permettrait aux étudiants intéressés de concentrer leurs efforts dès le DEA sur des thématiques "finançables" et de présenter de meilleurs dossiers de candidature.

L'année de DEA est aussi une année de concours pour l'obtention d'une allocation: les conditions de la transparence doivent être organisées. En effet, les modalités de la sélection opérée en DEA sont rarement claires et précises. Les épreuves écrites ou orales, les soutenances, ne sont pas forcément évaluées par le même jury. D'autre part la pénurie d'allocations renforce les effets de concurrence entre les étudiants et les directeurs de recherche, et alimente une vision " affairiste " de l'attribution de ces allocations. Alors qu'en est-il alors de l'égalité des chances?

La thèse en DEA : un projet, un directeur de recherche.

La charte des thèses prévoit qu'un " directeur de thèse ne peut encadrer efficacement, en parallèle, qu'un nombre limité de doctorants s'il veut pouvoir suivre leur travail avec l'attention nécessaire ". Bref, ce texte invite à limiter le nombre de doctorants par directeur de thèse. Que les étudiants puissent connaître le nombre de thésards du directeur pressenti, évidemment ; mais le nombre de doctorants n'est sans doute pas le seul facteur à prendre en compte pour le choix d'un directeur. D'autres critères sont tout aussi légitimes: notoriété, capacité d'encadrement, affinités personnelles et/ou



intellectuelles, suivi déjà assuré en DEA (ou en maîtrise ou en 3ème année d'IEP). Enfin il faut aussi insister sur la nécessaire dynamique collective de la recherche, sur l'implication du thésard dans la vie du "laboratoire", sur son intégration dans le cadre d'une équipe de recherche...

Ces éléments confèrent un caractère professionnel au travail du doctorant et enrichissent en l'élargissant la relation entre l'étudiant chercheur et le directeur de thèse.

Refondre statuts et financements des thèses

Nous présentons ici un premier état des réflexions du bureau de l'ANCMSP sur le statut des doctorants. Ce texte est volontairement "ouvert" : il doit servir de base de discussion au moment des assises de la science politique. Dans ce but, chacun est invité à le discuter, le critiquer et l'enrichir. Ce texte reprend donc quelques données et souligne des principes auxquels l'ANCMSP est attachée.

Le statut des doctorants et le système de financement des thèses qui y est associé constituent des problèmes majeurs auxquels l'association doit répondre. Qu'est-ce que faire une thèse ? Pourquoi et comment la faire ? Est-ce simplement prolonger des études en vue de l'obtention de postes universitaires ? Est-ce une "réalisation de soi" en écrivant une œuvre (on l'entend encore) ? Ou est-ce un travail générateur de nouvelles connaissances et qui donc correspondrait à une qualification et à l'entrée dans un métier ? Il y a sans doute un peu de tout cela, mais l'Association des Candidats aux Métiers de la Science Politique demeure attentive aux débouchés professionnels, et en particulier universitaires, que doit avoir la réalisation d'une thèse.

Pour cadrer la réflexion, voici les données du problème.

Il est possible de mener une thèse de Science Politique dans une trentaine d'universités en France : à Aix-Marseille III (IEP) ; à Amiens ; aux Antilles-Guyane ; à Bordeaux IV et IEP ; à Brest ; à Dijon ; à Grenoble II (IEP) ; à Lille II (IEP) ; à Lyon II (IEP) ; à Marne la Vallée ; Montpellier I ; à Nancy II ; à Nice ; à Paris I, II, V, VII, VIII, IX, X, IEP, à l'EHESS ; à l'ENS Cachan ; à Perpignan ; à Rennes I (IEP) ; à Strasbourg III (IEP) ; Toulouse I (IEP) ; à Tours, etc. Chaque année environ 350 étudiants issus de ces institutions déposent un sujet de thèse en Science Politique et autour de 75 - à peu près 20 % - le mènent au bout. Or un maximum de 30 allocations de recherche sont distribuées chaque année (cela signifie que certains DEA n'en n'ont pas...), une quinzaine de monitorats sont accordés à ces mêmes allocataires et autour d'une soixantaine (de toutes façons moins de 100) de demi postes d'ATER sont ouverts au recrutement ; au total il apparaît que seuls 20 % des doctorants réussissent à obtenir un financement quel qu'il soit. Le ministère indique qu'en sciences humaines et sociales, 40 % des doctorants qui soutiennent leur thèse ont été financés - rappelons qu'en sciences de la

nature 90 %, voire 100% des docteurs qui soutiennent ont été financés. Ces quelques chiffres montrent clairement une sélection qui ne dit pas son nom et une précarisation des jeunes chercheurs qui est encore accrue par une durée de thèses anormalement longue en regard de la durée de leur financement. L'insuffisance des financements doctoraux est d'autant plus anormale que les besoins de recrutements de maîtres de conférences nécessaires pour augmenter le taux d'encadrement de l'enseignement supérieur, particulièrement bas en France, sont importants, et que le renouvellement du corps des chercheurs au CNRS dans un contexte de vieillissement dramatique de cette population ne s'opère pas. Si l'on ajoute à cela le fait qu'une bonne partie de la recherche en France se fait dans le cadre des thèses, l'imprévoyance des pouvoirs publics se double d'un comportement d'exploiter d'une main-d'œuvre bon marché, trop faiblement organisée pour revendiquer quoique ce soit et finalement toujours sous la menace d'un non recrutement... Les injustices liées à la gestion de la pénurie se doublent de celles liées au mode de sélection des candidats financés : à la fin du DEA, soit on entre dans la voie des financements soit on ne touchera rien jusqu'à la fin de sa thèse - si on y arrive - ou jusqu'au poste d'ATER - si on l'obtient. Enfin la multiplication des statuts de niveaux différents - les allocataires moniteurs côtoient les vacataires, les vacataires les non-financés... - rend les trajectoires de thèse inégalitaires et précaires.

Trois impératifs de réforme s'imposent donc :

1. la révision - à la hausse - du nombre de doctorants financés
2. la fin du tout ou rien en matière de financements à la fin du DEA
3. l'unification des statuts des doctorants.

C'est pourquoi nous proposons de réfléchir à une refonte du statut de la thèse.

1. Le premier changement doit concerner l'accroissement du nombre de thèses financées car les thèses participent au développement de la recherche. Il s'agit donc de considérer les financements non comme un traitement social individualisé des jeunes chercheurs, mais comme la seule possibilité de faire progresser collectivement la recherche. Dans le même esprit, il est particulièrement important que tous les doctorants soient intégrés dans une dynamique collective de recherche ; cette "socialisation" permettrait d'éviter les situations d'isolement parfois dramatiques.

Une des modalités d'organisation de ces

trajectoires doctorales pourrait être l'énonciation au sein de chaque école doctorale de "domaines de recherche d'intérêt collectif" auxquels seraient associés les allocations et en fonction desquels les étudiants de DEA pourraient orienter leur projet de thèse un peu comme s'il s'agissait d'un appel d'offre... Pour ne pas tuer la créativité et engendrer les effets pervers classiques du fléchage, ces "domaines de recherche" devraient être réellement des domaines, donc larges, et non des sujets, et devraient être déterminés par la communauté des chercheurs de l'école doctorale.

2. Le second changement concernerait la trajectoire du thésard elle-même et les modalités de son financement. Pour réduire inégalités et injustices nous proposons d'unifier les financements : il n'y aurait plus d'un côté les allocations de recherche et les monitorats et de l'autre les postes d'ATER mais un seul type d'allocation dont chacun pourrait bénéficier pendant 4 ans de thèse et une année après la soutenance. L'entrée - mais aussi, dans des cas exceptionnels, la sortie - dans ce système de financement et dans ce statut d'allocataire pourrait se faire à tous les niveaux : en première année après le DEA jusqu'en 3ème année au moins. Les charges d'enseignement ou "d'utilité collective" - participation aux travaux d'un laboratoire par exemple -, c'est à dire les charges de travail autres que celles liées à la thèse, seraient réparties progressivement sur ces cinq années sans jamais dépasser la charge d'un demi ATER et avec une première année pendant laquelle elles seraient réduites.

Conclusions :

Même à budget égal, ce système devrait permettre une répartition des financements élargie, plus juste et mieux adaptée au déroulement de la thèse. On peut imaginer également d'y ajouter les budgets de vacations d'enseignements, ce qui l'élargirait encore et compléterait l'unification des statuts. Evidemment, le raisonnement à "budget égal" ne vaut que comme hypothèse de travail : dans l'objectif d'une réelle politique de recherche - telle que nous la préconisons - le budget devrait être amélioré. Il nous semble que tout ceci pourrait fournir la base d'un débat sur ce qu'est "faire une thèse", sur les problèmes de transparence de la sélection et du recrutement et sur les questions de financement de la recherche....